

RAPPORT DE FIN DE MANDAT

2019-2020

Vice-présidence académique

Présenté par : Charles Rand

Vice-président académique de la FÉECUM

Université de Moncton, campus de Moncton

7 mars 2020

REMERCIEMENTS

L'auteur de ce rapport aimerait remercier pour le support inconditionnel des employés de la FÉÉCUM soit Pierre, Marc-Samuel, Raymond et David qui ont permis la réalisation de la plupart des projets entrepris par la vice-présidence académique de la FÉÉCUM. Un grand merci aux membres du comité exécutif soit Pascale, Kelly et Mélinda qui ont toujours été là pour donner un coup de main.

Un remerciement spécial est offert aux alliés importants des étudiant(e)s soit Gilles Roy (VRER), Hélène Albert (la vice-présidente interne de l'ABPPUM), Mathieu Lang (le président de l'ABPPUM), et Pascal Robichaud (ancien Registraire) qui ont toujours été là pour donner des conseils et aider à mener les projets à terme. Merci aux sénateurs académiques étudiants (Nicolette, Francis et Isabella) ainsi que les étudiants conseils (Marie-Ève et Alexandre) qui ont défendu les droits étudiants.

Finalement, merci à tous les conseils et associations étudiants ainsi qu'à Jean-Paul Loyer (directeur général de la gestion stratégique de l'effectif étudiant) qui œuvrent à assurer la plus belle expérience étudiante.

TABLES DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
INTRODRUCTION	1
POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS	1
CAMPAGNE SUR LES DROITS ÉTUDIANTS	2
RECOMMANDATION 1	2
L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	2
RECOMMANDATION 2 :	3
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STRATÉGIES EN MATIÈRE DE GESTION DE CONFLITS	3
RECOMMANDATION 3	4
RESTRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE DE LA FÉECUM	4
RECOMMANDATION 4	5
CONCLUSION	5

INTRODUCTION

Dans ce rapport, il sera question des principaux dossiers du poste de la vice-présidence académique de la FÉÉCUM au courant de l'année 2019-2020. Certains dossiers relèvent de comités spécifiques tandis que d'autres relèvent de projets personnels. L'étendue de l'activité des comités auxquels la vice-présidence académique siège ainsi que la fréquence des réunions n'est pas mentionnée dans ce rapport. Pourvu que les changements majeurs sur le plan institutionnels se passent de façon lente, des recommandations sont ajoutées dans ce rapport pour guider le prochain comité exécutif (surtout la vice-présidence académique) pour voir l'aboutissement de projets.

POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS

En vertu de la Constitution de la FÉÉCUM, qui dicte les pouvoirs et les devoirs des dirigeantes et dirigeants de la Fédération, la vice-présidence académique :

- a) siège au Sénat académique de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et étudiantes du Campus universitaire de Moncton ;
- b) a la responsabilité des relations académiques entre l'Université de Moncton et la Fédération;
- c) a la responsabilité devant le conseil d'administration de la Fédération des activités académiques relevant de la Fédération ;
- d) a droit de s'informer du fonctionnement de toute commission ou comité de la Fédération relatif au secteur académique ;
- e) se rapporte directement à la présidence et est redevable de ses activités auprès du conseil d'administration, qu'elle informe de ses activités ;
- f) siège au comité d'appel de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et des étudiantes du Campus universitaire de Moncton ;

g) doit se présenter pour se faire élire au Bureau de direction du Sénat académique de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et des étudiantes du Campus universitaire de Moncton.

h) est responsable des modifications, de la mise en œuvre et du respect de la Charte des droits et des responsabilités des étudiants et étudiantes.

CAMPAGNE SUR LES DROITS ÉTUDIANTS

En guise de continuation au travail effectué par la vice-présidence académique de 2018-2019, la campagne sur les droits étudiants a encore eu lieu cette année. Cette campagne sur les médias sociaux sert à informer la population étudiante des droits principaux qui vont les affecter en salle de classe durant leur parcours universitaire. En plus d'informer la population étudiante de ses droits, la campagne a certaines nouveautés. La campagne sert aussi à identifier les différentes vice-présidences académiques relevant de chaque faculté/école ainsi que d'identifier quelques autres personnes-ressources. Ces personnes sont les membres étudiants du Sénat Académique, les étudiants conseils et les employés de la FÉÉCUM.

Sans surprise, la majorité de la population estudiantine connaît peu ou rien par rapport à ses droits. En atteignant près de mille personnes par publication, il a été possible d'encadrer des membres de la communauté étudiante sujets à des injustices, ainsi que de répondre à des questions simples. Les vice-présidences académiques ainsi que les membres des autres associations étudiantes ont aidé à partager les publications de sorte à en maximiser la visibilité. D'autant plus, il est possible de constater que cette campagne fut un succès.

RECOMMANDATION 1 : Que la prochaine vice-présidence académique de la FÉÉCUM poursuive la campagne et explore la possibilité de faire quelques capsules vidéo pour maximiser la visibilité.

L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Le processus de réécriture et la création de nouveaux règlements universitaires par rapport à l'évaluation des apprentissages est un processus qui a commencé en 2017. Ce projet de

règlement est entrepris par un sous-comité formé de membres de la RVD (réunions des vice-doyens et vice-doyennes) où siège la vice-présidence académique de la FÉÉCUM. Ce sous-comité a créé, au fil des ans, un document étoffé qui est révisé tranquillement. Tout ce qui encadre la durée, quantité et modalité des évaluations étudiantes est mentionné dans le document de travail. Le bureau de la VREAP prévoit que les règlements seront prêts pour la rentrée 2021.

RECOMMANDATION 2 : Que la prochaine vice-présidence académique de la FÉÉCUM poursuive les travaux entrepris par ce sous-comité.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STRATÉGIES EN MATIÈRE DE GESTION DE CONFLITS

À tous les ans, la FÉÉCUM reçoit un nombre considérable de plaintes de la part de la population étudiante, liées à des situations de conflits aux seins de différents facultés, écoles et départements. Dans la plupart des cas, ce sont des problèmes de nature humaine qui ont dégénéré puisque la figure d'autorité de cette unité académique n'a pas les outils nécessaires pour gérer cette situation de crise. Dans certains cas, des conflits mineurs s'enveniment puisqu'une période de temps considérable s'écoule sans qu'un membre de l'administration universitaire trouve une solution au problème.

C'est en ayant une rencontre avec les membres de l'ABPPUM que la vice-présidente interne de cette Association s'est portée volontaire pour aider à former un groupe de travail. Le groupe de travail sur les stratégies en matière de gestion de conflit s'est donc rencontré à quelques reprises avec le VRER et l'Ombuds afin de trouver des façons de remédier aux problèmes de plaintes auprès de l'ABPPUM et de la FÉÉCUM. Ces rencontres ont permis de trouver deux solutions. D'une part, l'idée d'offrir une formation en gestion de conflits aux directeurs et directrices de départements ainsi qu'aux doyens et doyennes de faculté permettrait de remédier en partie à ces situations. La seconde idée est la création d'un guide de gestion de conflit. Ce guide contiendrait un organigramme des différentes personnes ressources auprès de

l'Université et auprès de la FÉÉCUM. Ce guide donnerait les personnes contactes et mesures à entreprendre selon la nature du conflit.

L'Ombuds s'est engagée d'inclure la mention de la gestion de conflit dans son rapport de recommandations 2019-2020 qui sera présenté à la réunion du conseil des gouverneurs du mois de mai 2020. Toute création de guide ainsi que l'offre de formation découle du bureau du VRER. Tous les partis impliqués étaient très motivés à voir la mise en œuvre de solution.

RECOMMANDATION 3 : Que la prochaine vice-présidence académique travaille en collaboration avec l'ABPPUM, le VRER et l'Ombuds pour voir à la création d'un guide ainsi que d'une formation en gestion de conflits.

RESTRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE DE LA FÉÉCUM

L'idée de la restructuration de la gouvernance de la FÉÉCUM est présentée en fin de l'année académique 2017-2018 par certains membres du conseil d'administration de la FÉÉCUM. C'est donc lors des deux dernières années qu'il y a eu un des consultations avec la compagnie OSBL+ qui est spécialiste en gouvernance de conseil d'administration auprès d'organismes sans but lucratifs. Le comité de gouvernance du CA de la FÉÉCUM en lien avec OSBL+ a fait l'exercice de réécrire la constitution de la FÉÉCUM. La constitution de la FÉÉCUM date de sa création et n'a jamais été assujetti à des modifications majeures. Le comité de gouvernance avait pour but de moderniser le contenu de la Constitution afin d'être conforme avec les autres OSBL et avoir une structure de gouvernance d'actualité.

Après avoir eu de nombreuses réunions de comité, en apportant des modifications au fur et à mesure et en présentant les révisions au conseil d'administration à maintes reprises, le document complet a été voté lors d'un référendum auprès de la population étudiante. Le référendum était non-exécutoire et servait à prendre le pouls de la population étudiante. Les lecteurs sont invités à consulter le "Rapport du président de référendum" sur le site web de la FÉÉCUM.

Les inquiétudes soulevées lors du référendum indiquent que, bien que le document de la nouvelle Constitution soit presque complété, il doit y avoir une session de consultation

publique pour informer la population étudiante. La FÉÉCUM doit aussi faire un travail d'informer les membres de la population estudiantine des faits et de démystifier l'incompréhension entourant la restructuration de la gouvernance de la FÉÉCUM. Le consensus peut être atteint pour permettre la mise en œuvre de la nouvelle Constitution lors de l'année 2020-2021.

RECOMMANDATION 4: Que le prochain comité exécutif fasse le travail nécessaire pour mettre en œuvre la nouvelle Constitution lors de l'année 2020-2021 en vue de procéder à la restructuration de la gouvernance de la FÉÉCUM.

CONCLUSION

Tout travail effectué cette année est le résultat d'un effort combiné entre plusieurs personnes. Les employés de la FÉÉCUM, les membres de l'exécutif, les membres du conseil d'administration, les étudiants conseils, les membres étudiants du Sénat Académique, les membres de la RVD, l'Ombuds, le VRER et le bureau de direction de l'ABPPUM ont aidé à voir la réalisation des objectifs importants fixés en début de mandat. Les changements se font très lentement au sein du monde universitaire, donc il faut s'assurer de bien segmenter le travail si un certain résultat escompté doit avoir lieu durant son mandat. À l'aide des projets réalisés au courant de l'année 2019-2020, la vice-présidence académique s'est assurée d'œuvrer pour une vie étudiante axée sur la réussite et le respect des droits étudiants. Il est de l'opinion de l'auteur que le prochain conseil exécutif milite à assurer une vie étudiante axée sur ces deux concepts.

Charles Rand
Vice-président académique
FÉÉCUM

